

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

18H30

Excusés : Christelle Varache pouvoir à Isabelle Terminet, Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Karine Nicolas pouvoir à Jean-Luc Gestreau, Maxime Dauvel pouvoir à Alain Lapeyre, Patrick Ravaudet et Éric Rodriguez.

Absente : Nathalie Prulho

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les DM suivantes :

- 2313/149 travaux sanitaires terrain multisports + 461,00
- 2315/60 travaux voirie - 461,00

- 2315/151 travaux impasse Monte au banc (raccordements Saur) + 5681,00
- 2315/60 travaux voirie – 5681,00

- 2152/60 panneaux de signalisation + 756,00
- 2315/60 travaux voirie – 756,00

Périmètre délimité des abords de l'église

Actuellement, le périmètre dépendant de l'architecte des bâtiments de France est un cercle de 500m autour de l'église. Nous avons demandé à ce que ce périmètre soit modifié pour ne conserver que le bâti ancien. Ainsi, les lotissements Barbe Blanche, le Piruit et les Brossettes ne sont plus dans le périmètre. Ce nouveau périmètre sera validé en même temps que le PLUi.

Convention CUMA de Sigogne

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain situé chemin de Plaizac à la CUMA de Sigogne, pour l'installation d'une aire de lavage.

Remplacement aide cantinière école

Marie-Noëlle Thomas a présenté sa démission, à compter du 9 octobre. Monsieur Roy va recevoir 3 personnes qui ont candidaté à ce poste.

Questions diverses

Participation classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) : la mairie de Cognac nous demande de participer à hauteur de 607€ pour la scolarisation d'un enfant de Sigogne dans une classe ULIS de Cognac, pour l'année 2022-2023. Ceci est obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas de classe spécialisée.

Vente garage Doucet à Bruno Charbonnier : le géomètre a borné la partie que la commune vend à M. Charbonnier. Il est envisagé de lui vendre un petit terrain à gauche en entrant dans l'impasse Monte au banc pour qu'il puisse y faire un garage.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à 2 reprises, les locataires de la salle polyvalente n'ont pas rendu la salle propre. Il propose donc d'instaurer une caution ménage et utilisation de l'autolaveuse, qui sera mise à disposition. Le conseil municipal décide de fixer cette caution à 500€.

Rue des Charrons : un devis a été demandé à Eurovia pour enlever le haricot à l'entrée de la rue. En effet, les voitures se déportent vers le caniveau situé à droite de la chaussée. Un marquage au sol pourrait être fait pour inciter les automobilistes à rouler au centre de la voie. Il est envisagé d'installer un autre plateau surélevé avant le stop au carrefour avec la RD 736, pour favoriser l'évacuation des eaux sur la rue du Picergent.

Parking rue du Picergent/allée des tilleuls : le conseil municipal souhaite fermer l'accès du parking en dehors des manifestations. Après avis des forces de l'ordre, il est envisagé de créer une noue avec une butte de terre et de fortifier l'entrée allée des tilleuls. Des plantations sont également prévues.

Informations diverses

L'enquête publique du PLUi se déroulera du 23 octobre au 1^{er} décembre. Le commissaire-enquêteur effectuera une permanence à la mairie de Sigogne le 9 novembre de 9h à 12h.

Johnny est en train de construire un abri pour les jeunes près du terrain de tennis, sous lequel seront installées 2 tables de pique-nique.

D'après le peu d'informations portées à notre connaissance par l'enseigne Coop Atlantique, le magasin devrait rouvrir début novembre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :

- la vente à l'entreprise Dumas Léchelle TP du terrain situé chemin de Plaizac à côté des services techniques,
- la vente par Grand Cognac à Dumas Léchelle TP d'un terrain situé dans la zone artisanale de Fontainebleau
- l'échange de terrain avec M. et Mme Guimateaud au lieu-dit les Brossettes
- l'achat à M. et Mme Faurie d'une parcelle de terre située chemin de Plaizac
- l'achat à l'euro symbolique à M. Cousin d'une parcelle située côté cabinet médical.

Monsieur le Maire informe également que le permis d'aménager pour le futur lotissement des Brossettes sera déposé prochainement.